



Évaluation environnementale

Projet d'aménagement de l'unité forestière d'aménagement UFA 09-024, République du Cameroun

Dieudonné BITONDO, Secrétaire sous-régional pour l'évaluation environnementale en Afrique Centrale, Cameroun

Présentation générale

Dans le cadre de sa politique forestière, le gouvernement du Cameroun (GdC) a mis en place un plan d'affectation des terres qui distingue un domaine forestier permanent (DFP) et un domaine forestier non permanent (DFNP). Le DFP a pour vocation prioritaire la conservation de la nature et l'exploitation durable du bois et d'autres produits forestiers. Le DFNP est voué aux autres activités relatives au développement rural. L'exploitation forestière dans le DFP se fait à travers des concessions forestières organisées en unités forestières d'aménagement (UFA). Au plan administratif, la gestion de l'environnement et des forêts est assurée par le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF). La gestion environnementale est menée spécifiquement par le Secrétariat permanent à l'environnement (SPE). Afin de favoriser une coordination plus effective de toutes les actions de conservation et de gestion durable de la biodiversité, de faciliter le développement des synergies nécessaires et de garantir l'aménagement intégré de l'écosystème forestier, le MINEF a mis en place un certain nombre d'unités techniques opérationnelles (UTO). L'UTO Campo-Ma'an à laquelle appartient l'UFA 09-024, objet de notre étude comprend :

- Une zone de protection intégrale, le Parc national de Campo-Ma'an (PNCM);
- Cinq unités forestières d'aménagement;
- Une zone d'utilisation multiple incluant une zone agro-industrielle, une zone d'habitation et une zone agroforestière (voir carte, figure 1).

Cette zone est enclavée par le fleuve Ntem qui borde la quasi-totalité de ses flancs Ouest, Nord et Est et la frontière avec la Guinée Équatoriale au Sud.

À des fins d'exploitation, l'attributaire de l'UFA, en l'occurrence la Haute Forestière de Campo (HFC), se propose d'installer une infrastructure de franchissement de la rivière

Ntem, de construire une usine de transformation et de parachever la route reliant Ma'an à Campo afin d'acheminer des débités et des grumes pour certaines essences spécifiques jusqu'à Campo où sont situées son usine de deuxième transformation ainsi que les installations portuaires d'expédition.

Pour mémoire, la gestion des UFA situées à proximité des aires protégées s'attache à une problématique particulière en raison de l'interaction possible entre les activités de production et les objectifs de conservation.

Ainsi, la réglementation forestière et environnementale du Cameroun prévoit que, le cas échéant, le concessionnaire joindra au plan d'aménagement les résultats et recommandations d'une ÉIE conditionnant la construction ou l'usage d'infrastructures en périphérie des aires protégées.

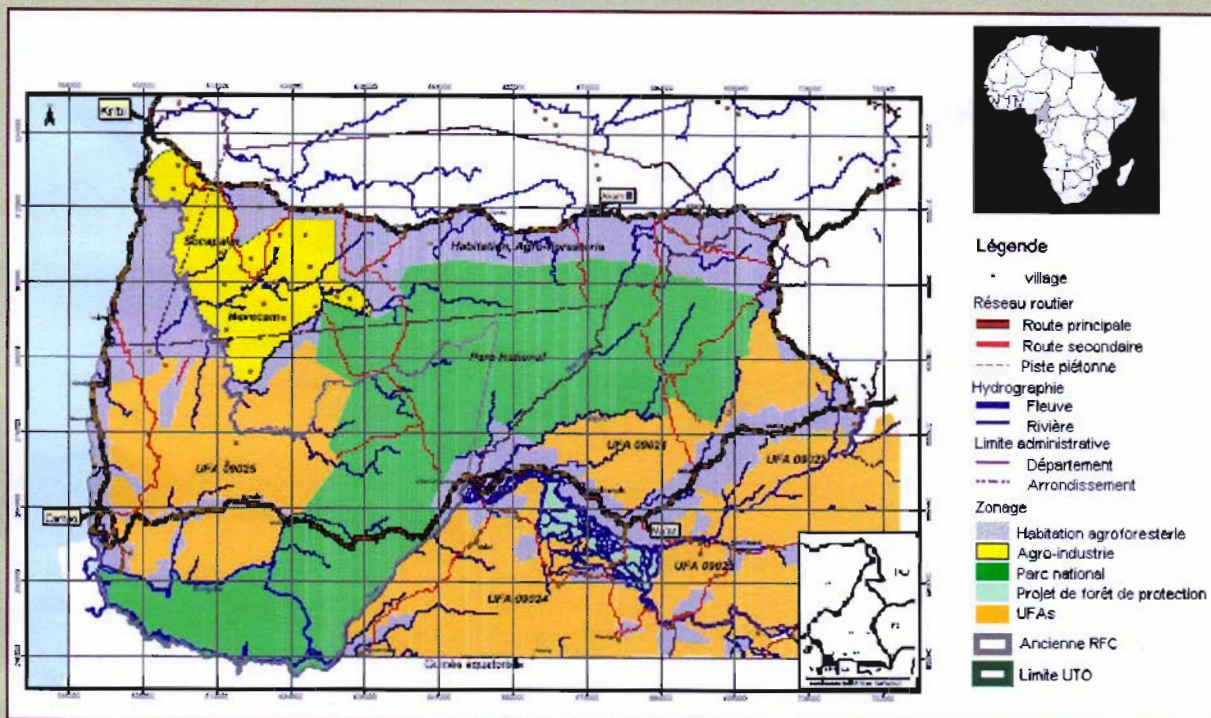
Liste des abréviations

DFP:	Domaine forestier permanent
DFNP:	Domaine forestier non permanent
ÉIE:	Étude d'impact sur l'environnement
ÉIEI:	Étude d'impact sur l'environnement initiale
ÉIEC:	Étude d'impact sur l'environnement complémentaire
GdC:	Gouvernement du Cameroun
HFC:	Haute forestière de Campo
MINEF:	Ministère de l'Environnement et des Forêts
ONG:	Organisation non gouvernementale
PCGBC:	Programme de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun
PNCM:	Parc national de Campo-Ma'an
SIG:	Système d'information géographique
SPE:	Secrétariat permanent à l'environnement
TDR:	Termes de référence
UFA:	Unité forestière d'aménagement
UTO:	Unité technique opérationnelle



FIGURE 1

Localisation des UFA et plan de zonage de l'UTO Campo Ma'an



Dans le cas qui nous concerne, la route en question traverse le Parc national de Campo Ma'An (PNCM) sur une distance de 31,6 km. Celle-ci doit être utilisée par :

- Les grumiers de la HFC, transportant les grumes de bois de déroulage pour l'exportation au port de Campo, soit 2 à 3 grumiers par jour en moyenne;
- Les plateaux de transport de débités de la HFC vers Campo pour exportation ou transfert à l'usine de seconde transformation à Ipono, soit 1 à 2 plateaux par jour en moyenne;
- Les cars de transport de la population des arrondissements de Campo et Ma'an permettant la jonction des populations de la même ethnie Mva'e, actuellement séparées de part et d'autre du Parc National;
- Les cars de transport des productions agricoles de l'arrondissement de Ma'an vers Campo;
- Les cars de transport des productions halieutiques de Campo vers Ma'an;
- Les véhicules particuliers des autochtones et ceux loués par les touristes pour visiter le Parc National et ses abords.

Quant à l'infrastructure de franchissement de la rivière Ntem à Nyabisan, elle consiste en la mise en place d'un bac à câble afin de transporter les grumes en provenance de l'UFA 09-024. La traversée du Ntem par le bac doit permettre d'autres utilisations connexes telles que le passage :

- Des véhicules et engins de chantier;

- Des populations actuellement enclavées;
- Des denrées alimentaires dans les deux sens;
- Des autorités territoriales pour accès aux frontières et contrôle.

Enfin, le projet comporte la construction d'une scierie à 4 km au nord de Nyabisan. Pour ce faire, un chemin d'accès de 6,3 km doit être construit. La zone de Nyabisan a été retenue pour plusieurs raisons. En premier lieu, cette zone se situe à la sortie de l'UFA 09-024, n'imprime pas de détour au bois devant aller vers l'unité de seconde transformation et le port de Campo. En second lieu, la zone de Nyabisan reçoit naturellement le bois venant de l'est de Nyabisan, comme apport supplémentaire de concessions gérées en partenariat avec la HFC ou de forêts communautaires de la zone agroforestière de l'UTO.

L'exploitation de la scierie doit créer 50 emplois directs et quelques emplois indirects en lien avec le gardiennage et l'entretien. La quantité de débités produite prévue est de 1800 m³/mois, soit 1 500 m³/mois de débités et 300 m³/mois de produits connexes.

Étude d'impact : processus et acteurs

La démarche suivie pour l'ÉIE relative à l'UFA 09-024 obéit au souci de prendre en compte, à la fois, les prescriptions camerounaises et les normes internationales en la matière. Deux principaux aspects justifient le recours aux normes internationales dont en particulier celles de la Banque mondiale :

1. L'UTO Campo-Ma'an bénéficie des apports de plusieurs partenaires internationaux (dont la Banque mondiale) dans le cadre du Projet de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun (PCGBC);
2. Le PNCM a été retenu comme une des zones devant bénéficier d'un programme d'amélioration environnementale afin de compenser les impacts résiduels sur la biodiversité et la valeur de l'habitat naturel causés par la construction et l'exploitation d'un oléoduc entre le Tchad et le Cameroun. Il s'agit-là d'un projet d'importance promu par la Banque mondiale.

Dans ces conditions, le processus de l'ÉIE a dû faire l'objet de négociation et d'arbitrage. Il importe de relever que pour faire valoir ses points de vue, la Banque mondiale a pratiquement joué le rôle de co-décideur avec le MINEF, voire de véritable décideur.

Ainsi, les TDR ont été préparés par la HFC avec l'appui de l'UTO Campo Ma'an et ont été validés par le SPE et la Banque mondiale. De même, le choix du bureau retenu pour conduire l'étude a été approuvé par ces différents acteurs. La procédure de consultation publique a été conduite par le bureau d'études.

L'analyse technique du rapport de l'ÉIE initiale (ÉIEI) a été faite par le SPE mais aussi par la Banque mondiale dont la position a motivé la commande d'une ÉIE complémentaire (ÉIEC) portant notamment sur l'analyse des alternatives et le plan de gestion des impacts.

La validation du rapport de l'ÉIEC par le MINEF et la Banque mondiale a donné lieu à une convention signée entre le MINEF et la HFC sous la supervision de la Banque mondiale.

La mise en œuvre des mesures de surveillance et de suivi est sous la responsabilité de la HFC. Une ONG indépendante supervise cette tâche en faisant rapport à l'UTO.

TABLEAU 1 :
Étapes, acteurs et chronologie du processus de l'ÉIE relative à l'UFA 09-024

Étapes	Acteurs	Dates
Zonage	MINEF	Décembre 1995
Convention provisoire	MINEF, HFC	10 octobre 2000
Planification du projet	HFC	Juillet 2000
Tri préliminaire	UTO	Août 2000
Cadrage	HFC, UTO, BM, SPE	Octobre-novembre 2000
Réalisation de l'ÉIEI	HFC (Bureau d'études)	Déc. 2000-mars 2001
Audience publique	HFC, Autres acteurs	29 janvier 2001-15 mars 2001
Analyse technique ÉIEI	MINEF (SPE), Banque mondiale	Avril-mai 2001
ÉIEC	HFC (Bureau d'études)	Juillet-août 2001
Validation de l'ÉIEC	Banque mondiale, MINEF	Septembre 2001
Convention d'exploitation	HFC, MINEF, Banque mondiale	Novembre 2001
Mise en œuvre du plan de gestion environnementale	HFC, MINEF, Autres intervenants	À partir de 2002
Suivi et surveillance	ONG indépendante, UTO, MINEF	À partir de 2002

Le tableau 1 résume les différentes étapes du processus avec leur chronologie et donne les acteurs impliqués à chacune d'elles.

Enjeux du projet

L'aménagement et la gestion de l'UFA 09-024 recouvrent plusieurs types d'enjeux: environnementaux, socio-économiques et socioculturels.

Enjeux environnementaux

Ces enjeux concernent la préservation de la biodiversité. L'UTO Campo-Ma'an est une zone très riche en diversité biologique mais sujette à diverses pressions. C'est d'ailleurs ce qui a motivé son choix comme site prioritaire dans le cadre du PCGBC. L'objectif global de ce programme est de garantir la pérennité de l'intégrité écologique des zones à degré élevé de biodiversité planétaire, d'où la création du PNCM.

Enjeux socio-économiques

Différents mécanismes ont été mis en place pour maximiser les retombées des activités d'exploitation de la forêt pour les populations riveraines des UFA: retombées financières (quote-part)¹, création d'emplois et d'infrastructures sociales en zone rurale. Dans l'arrondissement de Campo, 80% de l'activité économique découle des activités de la HFC. Pour la HFC, l'abandon du projet d'aménagement de l'UFA 09-024 signifierait la fermeture de son site industriel de campo.

La HFC est présente dans la région depuis 1966. Au moment de l'étude, elle employait directement 400 personnes auxquelles il faudrait ajouter 150 sous-traitants. Enfin, les besoins en infrastructure sont importants. L'administration et les populations locales revendiquent un désenclavement de certaines zones isolées et une meilleure circulation des biens et des personnes en vue d'un essor économique et social de la partie méridionale (zone de Ma'an).

1. Les collectivités locales gèrent 50% des redevances forestières (taxes fixes) dont 40% par les communes et 10% directement par la population.

De leur côté, les forces armées et de sécurité voient dans le désenclavement de la zone des opportunités plus grandes de défense des frontières et de contrôle des activités de braconnage.

Enjeux socio-culturels

Il importe de relever que la partie méridionale de l'UTO est faiblement peuplée (moins de 8 habitants au kilomètre carré). Cette population éparse compte des groupes particulièrement vulnérables comme les Pygmées. Un développement industriel incontrôlé et une immigration accélérée pourraient avoir un impact sur les modes de vie et la culture de ces groupes, mais également sur l'ensemble des populations riveraines de l'UFA 09-24. Les changements dans les rapports de pouvoir au sein des communautés ou entre les communautés inquiètent quant aux perturbations sociales qu'ils pourraient entraîner aux plans sanitaire et socioculturel.

La pression exercée par l'augmentation accélérée de la population sur les infrastructures socio-sanitaires est un autre sujet de préoccupation. Il est particulièrement à craindre la propagation de maladies transmissibles sexuellement, dont le SIDA, et une plus grande marginalisation de certaines communautés, en l'occurrence, les Pygmées, et de certains membres des communautés comme les femmes et les personnes âgées.

Analyse méthodologique

Rappelons que le projet à l'étude comporte trois composantes principales :

- La réhabilitation de la route reliant Ma'an à Campo ;
- La construction d'une infrastructure permettant de traverser la rivière Ntem pour atteindre l'UFA 09-024 ;
- La construction d'une scierie à proximité de l'UFA 09-024.

L'étude d'impacts sur l'environnement initial (ÉIEI) a validé, à toutes fins utiles, le projet du promoteur.

Après l'analyse des alternatives, l'ÉIEI concluait notamment que :

- L'option « sans projet » n'était pas viable,
- Les alternatives au parachèvement de la route étaient peu nombreuses compte tenu de l'enclavement de la région,
- Le site proposé pour la traversée du fleuve Ntem est bien adapté aux besoins d'un bac à câble,
- Le site proposé pour la scierie s'avère le plus approprié sur les plans environnemental et technique.

Toutefois, dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement complémentaire (ÉIEC), toutes les composantes du projet ont été réexaminées. Dans l'ÉIEC, une attention particulière a été apportée à l'analyse des coûts et des bénéfices économiques des nombreuses options envisagées en ce qui concerne la localisation de l'usine et le transport. L'objectif était d'éliminer les options qui n'auraient pas pu, de toute façon, être réalisées par la HFC pour des raisons économiques, et cela à partir de données chiffrées et vérifiables. L'ÉIEC a utilisé le plus possible les informations contenues dans l'ÉIEI, les documents spécifiques à l'UTO, les documents propres à la législation camerounaise et aux travaux similaires déjà effectués au Cameroun.

L'ÉIEC est ainsi arrivée à la conclusion que le scénario le plus porteur de résultats est un accès à l'UFA 09-024 par un bac, l'éloignement – par rapport au projet initial de l'opérateur – de l'usine de première transformation à 20 km au moins à l'est du PNCM et la traversée du PNCM limitée à un seul convoi de 4 camions en moyenne par jour ouvrable (aller/retour).

À l'échelle régionale, la zone d'étude correspond à l'UTO de Campo-Ma'an. Plus circonscrite, la zone d'influence du projet comprend le territoire adjacent aux infrastructures à réhabiliter et à mettre en place et couvre une superficie de 280,6 km².

La portée de l'étude est limitée à deux niveaux : d'abord, elle se déroule dans un contexte où les grandes décisions concernant l'affectation des terres ont déjà été prises. De plus, ses TDR la limitent expressément à l'analyse de certaines options.

Identification et évaluation des impacts

À l'étape de l'ÉIEI, l'identification des impacts a été faite à l'aide d'une grille d'interrelation entre les sources d'impact et les éléments du milieu récepteur susceptibles de subir une modification ou un impact. L'évaluation de l'importance de l'impact (forte – moyenne – faible) a été réalisée en prenant en compte la valeur des composantes environnementales (forte – moyenne – faible), l'intensité de la perturbation (forte – moyenne – faible), l'étendue de l'impact (régionale – locale – ponctuelle) et la durée de l'impact (permanente – temporaire).

L'analyse des impacts et des mesures d'atténuation devrait se faire sur la base d'une bonne connaissance des systèmes écologiques et humains et de leur évolution, sans et avec le projet. L'étude de cas s'est essentiellement appuyée sur le bon jugement de l'équipe responsable en fonction des informations disponibles et des expériences tirées des projets antérieurs. Pour des simulations plus rigoureuses, la méthode de superposition des cartes favorisée par les SIG ou un système expert auraient pu soutenir cette démarche.

Les principaux risques liés au projet sont :

- L'augmentation du braconnage due à la plus grande facilité de pénétration dans et autour du PNCM ;
- Le développement industriel incontrôlé à proximité immédiate du PNCM ;
- La perturbation de la faune et de la flore sur la zone d'influence du projet.

Parallèlement, parmi les opportunités créées par le projet, on relève l'aménagement intégré et cohérent de l'ensemble du massif du domaine forestier en synergie avec l'UTO, l'amélioration de la lutte anti-braconnage et l'amélioration du cadre de vie des populations.

La participation publique dans l'ÉIEI a connu deux phases :

- Une première phase a consisté à présenter le projet et à collecter les points de vue des parties prenantes ;
- Une deuxième phase a permis de présenter les résultats de l'étude d'impact environnemental aux différents acteurs impliqués dans le projet.

L'ÉIEC a pris en compte les commentaires émis sur l'ÉIEI, avec une attention particulière aux commentaires de la Banque mondiale.

Le programme de consultation publique a démontré que la grande majorité des personnes rencontrées adhèrent au projet de la HFC, particulièrement aux bénéfices socio-économiques que ce projet apporterait à la zone. Il a aussi mis en exergue le fait que la non-prise en compte des préoccupations des populations pourrait miner leur adhésion aux mesures préconisées pour la conservation de la biodiversité.

Les résultats de l'ÉIEC n'ont pas fait l'objet d'une présentation publique.

Le plan d'atténuation est traduit en actions pour lesquelles un échéancier, des obligations de moyens, des indicateurs de résultats objectivement vérifiables, les coûts et sources de financement, de même que les responsabilités soient identifiés. Ce plan repose sur environ 95 mesures qu'on pourrait répartir en trois volets d'actions:

- Des mesures physiques liées aux ouvrages et à leur utilisation (route, bac, usine);
- Des réglementations à la fois externes (limitation de l'accès au PNCM) et internes à l'opérateur (charte environnementale, mesures d'accompagnement pour le personnel HFC);
- Un appui direct aux efforts de conservation du PNCM et plus particulièrement à la lutte anti-braconnage.

La responsabilité de la mise en place du plan d'atténuation revient à la HFC qui est le maître d'œuvre de la mise en application de ces mesures d'atténuation.

Dans la plupart des cas, le financement provient de la HFC. Dans des cas spécifiques indiqués, la contribution d'autres intervenants est nécessaire.

Afin de garantir une réelle efficacité du plan d'atténuation, la HFC a dû s'engager sur l'obtention des résultats suivants:

- La route est réhabilitée selon les normes d'intervention en milieu forestier approuvées par le MINEF;
- Au moins trois couloirs (corridors) pour le passage de mammifères sont établis sur le tronçon de la route traversant le PNCM; l'emprise de la route à ces niveaux doit être inférieure à 8 mètres;
- La route est entretenue de manière permanente et doit être carrossable pour le transport local des personnes (dont le trafic est contrôlé par l'UTO);
- Aucune rivière de 8 mètres de large n'est détournée de son cours normal sur plus de 50 mètres;
- Des ralentisseurs sont établis à chaque extrémité des villages entre Nyabisan et Campo;
- Aucun véhicule de la HFC ou d'un sous-traitant de la HFC ne transporte de viande de brousse. Dans le même sens, aucun agent/employé de la HFC n'est impliqué dans des activités de braconnage;

- Aucune grume d'origine illégale n'est transformée dans les usines de la HFC.

Il est suggéré que le **plan de gestion des impacts** soit intégré dans le cahier de charges signé par l'opérateur et le MINEF. Lors de **la surveillance et du suivi**, il est recommandé qu'une attention particulière soit accordée aux impacts sur la lutte anti-braconnage et sur le développement local. La responsabilité de la bonne exécution du plan de surveillance et de suivi incombe à la HFC.

Leçons apprises

Les points suivants constituent les principales leçons apprises de cette étude de cas:

- Il est nécessaire de bien apprécier le contexte sociopolitique, biophysique et économique entourant le projet et d'identifier, en conséquence, les acteurs sociaux à impliquer compte tenu des enjeux anticipés;
- L'évaluation des impacts devrait tenir compte des impacts indirects et des impacts cumulatifs d'autres projets dans la même région. Une telle approche oblige à considérer d'autres acteurs et évite de négliger des intérêts pouvant être soutenus par les promoteurs de ces autres projets (projet d'oléoduc Tchad – Cameroun). Cette question qui dépasse quelque peu le niveau de l'ÉIE de projet aurait pu être mieux abordée pendant une évaluation environnementale stratégique susceptible de régler en amont les aspects relatifs à une intégration harmonieuse de différents usages dans le cadre de la planification régionale;
- Le processus de consultation publique peut permettre aux différents acteurs de mieux se connaître et de connaître les intérêts des uns et des autres. Dans ce cas particulier, les populations ont eu à se rendre compte que les investissements pour leur développement socioéconomique devraient tenir compte de la nécessité de préserver la biodiversité. Inversement, les acteurs concernés par la préservation de la biodiversité ont pu intégrer que la meilleure manière d'impliquer la population dans la gestion de la biodiversité était de prêter une oreille attentive à leurs réclamations en rapport avec leur situation socioéconomique. De ce point de vue, l'ÉIE est apparue comme un conciliateur d'intérêts apparemment divergents;
- Il est nécessaire de faire un examen rigoureux des alternatives, et surtout ne pas se limiter à justifier les options du promoteur;
- Il est nécessaire d'intégrer les résultats sur la base de critères prédéfinis et clairement expliqués;
- L'établissement d'un contrat formel entre le décideur et le promoteur semble être un moyen de garantir l'exécution du plan de gestion des impacts et celui de surveillance et suivi.

Ces leçons appellent les suggestions d'amélioration suivantes aux plans méthodologique et procédural:

- Procéder à une analyse du contexte globale de l'étude, de ses limites, des enjeux ainsi que des acteurs en vue de déterminer leurs intérêts et position de pouvoir;
- Concevoir le programme et l'ampleur des consultations en fonction des acteurs et des enjeux;
- Analyser l'évolution de l'environnement sans le projet et prendre en compte les impacts indirects et cumulatifs d'autres projets dans la même région;
- Dans toute la mesure du possible, recourir à des critères quantifiables de préférence en termes économiques pour l'intégration des résultats et l'analyse des alternatives;
- Faciliter l'intégration des recommandations de l'ÉIE dans les clauses contractuelles du projet.

Les fiches techniques MOGED sont publiées par l'IEPF.

Directeur de la publication:

El Habib Benessahraoui, directeur exécutif, IEPF

Comité éditorial:

Sibi Bonfils, directeur adjoint, IEPF

Sory Ibrahim Diabaté, responsable de programme, IEPF

Louis-Noël Jail, responsable du Service information et documentation, IEPF

Coordination scientifique et technique:

Sory Ibrahim Diabaté, IEPF

Jean-Pierre Revéret, ISE-UQAM

Daniel Waltz, SIFÉE

Coordination technique:

Louis-Noël Jail, IEPF

Gilles Côté, SIFÉE

Solange Chaffard-Sylla, SIFÉE

Édition et réalisation graphique:

Communications Science-Impact

Bibliographie

André Pierre, Claude E. Delisle, Jean-Pierre Revéret. 2003. *L'évaluation des impacts sur l'environnement 2^e ed.* Montréal: Presses internationales Polytechnique, 519 p.

Gouvernement du Cameroun. Ministère de l'Environnement et des Forêts. 2003. *Synthèse des acquis du Programme de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun (PCGBC) 1995 – 2003.* Yaoundé. MINEF, 19 p.

Marc Languy. 2001. *Étude complémentaire d'impact sur l'environnement relative à l'exploitation de l'UFA 09-024.* JMN Consultant et TECSULT. Étude déposée au Ministère de l'Environnement et de la Forêt du Cameroun par la Forestière de Campo. Yaoundé. 73 p.

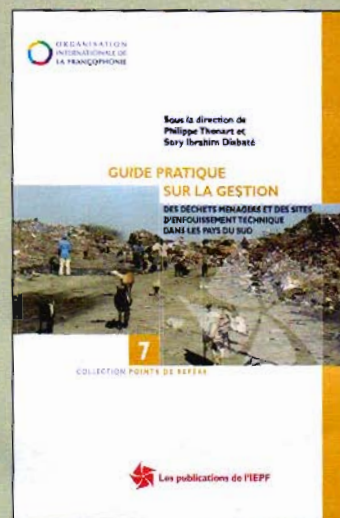
Tecsult International Limitée. 2001. *Étude d'impact sur l'environnement relative à l'UFA 09-024.* Étude déposée au Ministère de l'Environnement et de la Forêt du Cameroun par la Forestière de Campo. Yaoundé. 213 p.

Parution du *Guide pratique sur la gestion des déchets ménagers et des sites d'enfouissement technique des ordures dans les pays du Sud*

La quantité de déchets ménagers a connu au cours des dernières décennies un accroissement rapide en raison de l'urbanisation accélérée qui a caractérisé le siècle dernier. Ce phénomène est plus critique dans les pays en développement qui n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour les gérer convenablement.

C'est en regard de ces enjeux que l'Institut de l'énergie et de l'environnement de l'Organisation internationale de la Francophonie (IEPF), avec l'appui financier de la Région Wallonne de Belgique et le partenariat technique du Centre Wallon de Biologie Industrielle (CWBI), a réalisé une étude qui a dressé un tableau diagnostic sur les déchets ménagers (composition et quantité, mode de gestion, législation, problèmes) et a établi une typologie des décharges existantes dans les pays francophones d'Afrique et de la Caraïbe.

Le *Guide pratique sur la gestion des déchets ménagers et des sites d'enfouissement technique des ordures dans les pays du Sud* capitalise les différents acquis de cette étude. Il fait l'état des lieux de la gestion des déchets dans les pays du Sud, souligne les aspects socio-économiques et environnementaux s'y rapportant, et définit les modalités de création et de gestion d'un centre d'enfouissement technique.



MANIFESTATIONS À VENIR

Troisième édition du Concours de bourses de perfectionnement professionnel AUF-IEPF

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) ont lancé un concours de Bourses de Perfectionnement en Économie de l'environnement et en Évaluation environnementale.

Ce programme vise à renforcer les compétences scientifiques des enseignants et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de l'économie de l'environnement et de l'évaluation environnementale et, par le fait même, les capacités des universités et des unités de recherche du Sud dans ces domaines.

Trois bourses d'une valeur de 18300 euros chacune seront ainsi attribuées aux lauréats sélectionnés pour effectuer un stage de 10 mois dans les institutions membres de l'Agence universitaire de la Francophonie où de tels programmes existent déjà.

Une fois de retour dans leurs institutions d'appartenance, les boursiers devront s'engager à contribuer au développement des capacités dans les domaines de l'économie de l'environnement et de l'évaluation environnementale et s'efforcer d'y introduire des modules d'enseignement et de recherche dans ces domaines, d'une façon permanente ou pour une période minimale de 5 ans.

En outre, les boursiers deviendront des partenaires relais de la mise en œuvre du programme de Maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement (MOGED).

L'appel à candidature pour la 3^e édition de ce programme de bourses de perfectionnement professionnel, précisant les informations sur la constitution des dossiers de candidature et les critères d'éligibilité, sera lancé en septembre 2006 sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'AUF (www.auf.org) et de leurs partenaires.

Troisième édition du Module de formation de base en économie et politique de gestion des ressources naturelles (Alexandrie, du 29 octobre au 10 novembre 2006)

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), en association avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte), réaliseront en octobre 2006 la 3^e édition du module de formation de base en «*Économie et politique de gestion des ressources naturelles*».

Cette opération récurrente a pour objectif, d'une part, de renforcer les capacités institutionnelles de l'Université Senghor, en la dotant d'un module résident de formation et, d'autre part, de développer les compétences en économie de l'environnement des experts francophones du Sud.

Ce module de formation s'adresse aux cadres relevant des secteurs publics, parapublics et privés intervenant dans la gestion et la valorisation des ressources de l'environnement.

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'une prise en charge par l'IEPF et l'Université Senghor (titre de transport, frais de séjour et frais pédagogiques).

La session de formation comporte, d'une part, un premier bloc de 60 heures de cours destiné aux participants externes sélectionnés dans les différents pays et, d'autre part, un deuxième bloc de 30 heures de cours ciblant spécifiquement les étudiants de l'Université Senghor.

Ce cours permettra d'acquérir des connaissances sur l'intérêt d'estimer la valeur de l'environnement, les bénéfices de l'environnement, les méthodes d'évaluation monétaire, la capture des bénéfices tirés de la gestion rationnelle de l'environnement.

L'appel des candidatures sera lancé en mai sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'Université Senghor (www.usenghorfrancophonie.org), de l'AUF (www.auf.org) et de leurs partenaires.

Mise en place du Module résident en évaluation environnementale

Le projet de renforcement des capacités pour la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement (MOGED) de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) prévoit la mise en place des modules spécialisés de formation en Économie de l'environnement et en Évaluation environnementale.

Le module portant sur l'Économie de l'environnement est fonctionnel depuis 2004, à l'Université Senghor, d'Alexandrie. En ce qui concerne le module relatif à l'Évaluation environnementale, le Centre régional d'enseignement spécialisé en Agronomie (CRESA) de l'Université de Dschang est identifié pour l'abriter.

Il s'adresse à deux groupes cibles : les bureaux d'études et associations nationales, les cadres des départements sectoriels.

Il en résulte que le niveau de capacitation visé est de permettre, notamment : aux Bureaux d'études et Associations nationales d'élaborer les termes de référence des études, de réaliser les études d'impacts, d'élaborer un plan de gestion environnementale et sociale ; aux Cadres des départements d'élaborer les termes de référence, d'instruire les études d'impacts reçues, d'évaluer un plan de gestion environnementale et sociale, de préparer des mémorandums à l'intention des différents niveaux de décision.

Les critères de sélection prennent en compte, spécifiquement, l'aptitude des candidats, d'une part, à identifier dans leurs pays respectifs un projet concret pouvant faire l'objet d'une étude d'impacts (Bureaux d'études, Associations nationales) ou une étude d'impacts réalisée et transmise aux services publics (Cadres des départements sectoriels) et, d'autre part, de collecter l'information se rapportant à ces projets ou études.

Ce module de formation portera sur la maîtrise effective des outils de l'Évaluation environnementale en les appliquant à des projets concrets. Il comportera : une mise à jour des connaissances en évaluation environnementale ; l'application des outils de l'évaluation environnementale à un cas concret identifié au Cameroun, pays hôte du module de formation ; la mise en situation des participants pour appliquer effectivement les outils aux projets qu'ils ont préalablement identifiés dans leur pays.

L'appel des candidatures sera lancé en juin sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'AUF (www.auf.org), du CRESA de Yaoundé (www.afrique-centrale.aif.org) et de leurs partenaires.

Diffusion de bonnes pratiques sur la gestion de l'environnement

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) a lancé un Concours d'Études de cas sur les bonnes pratiques en Évaluation environnementale et en Économie de l'environnement. L'édition et la diffusion, sous forme de fiches techniques, des études de cas sélectionnées visent à valoriser l'expérience acquise par nos pays membres en Évaluation environnementale et en Économie de l'environnement et d'en organiser la diffusion, impliquer les acteurs techniques dans des opérations d'échange d'expérience ou de diffusion de pratiques réussies sur les études d'impacts et sur la valorisation des ressources de l'environnement, combler en partie le manque de documents de référence en français sur ces questions.

Cette initiative de l'IEPF a bénéficié de la collaboration du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) et de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM.



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

La Francophonie au service du développement durable

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, cette action a été élargie à l'Environnement. Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Meilleure gestion et utilisation des ressources énergétiques, intégration de l'environnement dans les politiques nationales dans une perspective durable et équitable, tels sont les buts des interventions spécifiques de l'IEPF (formation, information, actions de terrain et concertation) menées en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité ».

La programmation mise en œuvre par l'IEPF en 2006-2009 visera notamment à :

- améliorer les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable,
- développer les capacités pour l'accès aux fonds et mécanismes dédiés à l'environnement mondial,
- développer les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie : MOGED, utilisation durable de l'énergie (UDE), politiques énergétiques (POLEN),
- accroître les capacités des pays francophones en développement à participer aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable.

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

S6, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone: (1 418) 692 5727
Télécopie: (1 418) 692 5644
iepf@iepf.org | www.iepf.org

moged

Maîtrise des Outils de Gestion
de l'Environnement pour le Développement

L'IEPF a conçu le projet de renforcement des capacités pour la Maîtrise des Outils de Gestion de l'Environnement pour le Développement (MOGED).

Les **objectifs de MOGED** sont :

- Développer dans l'espace francophone les capacités humaines, institutionnelles, législatives et matérielles permettant aux pays de mettre en œuvre des programmes de développement économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement;
- Développer et diffuser les outils de maîtrise de la gestion de l'environnement et en assurer l'intégration dans les processus décisionnels des États pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles dans une perspective de développement durable.

Ce projet vise spécifiquement le perfectionnement professionnel en Évaluation environnementale (ÉIE) et en Économie de l'environnement (ÉE) des cadres des secteurs public, privé, des associations et de la communauté scientifique qui sont concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes de gestion des ressources naturelles.

Il se déploie sur deux axes distincts mais complémentaires :

- **L'acquisition des connaissances de base** (maîtrise des concepts, des outils et des méthodes) qui comporte des Modules de cours résidents, des Écoles d'été permettant la mise à jour et l'approfondissement des connaissances, des Stages de formation de formateurs. Cet axe est mis en œuvre en partenariat avec l'AUF et l'Université Senghor.
- **La maîtrise des outils dans leurs applications** aux particularités des ressources et aux spécificités écologiques qui est réalisée par des Cours thématiques régionaux dont le montage répond aux priorités régionales et aux spécificités des écosystèmes et l'animation des communautés de pratique qui comporte l'organisation d'un Colloque annuel sur l'ÉIE et de Journées scientifiques sur l'ÉE se tenant tous les deux ans.

La mise en œuvre de ces deux axes du Projet MOGED est renforcée par la production et la diffusion de l'information à travers l'édition de fiches techniques, de manuels, de guides pédagogiques, de périodiques de la Francophonie et sur ses sites Internet, notamment, Méditerranée, et ceux de ses partenaires.



Secrétariat international
francophone pour l'évaluation
environnementale (SIFÉE)

Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) est un regroupement d'organisations membres formées de professionnels spécialistes francophones en évaluation environnementale. Sa mission est de renforcer la compétence des spécialistes et décideurs francophones dans les secteurs de l'évaluation environnementale, de la participation publique et du développement durable.

SIFÉE

145, rue Saint-Pierre, Bureau 108
Montréal (Québec) H2Y 2L6 Canada
Téléphone: (1 514) 288-2663
Télécopie: (1 514) 288-7701
Courriel: sifee@sifee.org
www.sifee.org



L'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM est un lieu de concertation et de coordination interdisciplinaires qui regroupe des chercheurs de plusieurs départements, centres et groupes de recherche et offre 3 programmes d'études de 2^e et 3^e cycles. On y dénombre plus de 70 professeurs spécialisés en sciences naturelles ou en sciences humaines et plus de 250 étudiants. Depuis 1973, les programmes de l'ISE ont permis de diplômer plus de 1000 étudiants.

Institut des sciences de l'environnement (UQAM)

C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8, Canada
Téléphone: (1 514) 987-4717
Télécopie: (1 514) 987-4718
Courriel: ise@uqam.ca
www.ise.uqam.ca